

Le Messenger Joachimien

Édition de Mars 2017

Séance ordinaire du conseil : Mardi 14 mars 2017

Mot du maire

Indice de vitalité économique

Le gouvernement du Québec a rendu publiques dernièrement des statistiques sur la vitalité économique des villes et villages du Québec. L'année de référence étant 2014, ce rapport met en lumière le revenu total des particuliers de 18 ans et plus, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen de la population.

Nous pouvons être fiers de constater que nous faisons bonne figure dans ce palmarès. Nous arrivons au premier rang dans la MRC de la Haute-Yamaska et deuxième derrière Bromont, en prenant en considération le résultat des autres municipalités comprises dans les MRC de La Haute-Yamaska, de Brome-Missisquoi et d'Acton. Sur 1 110 municipalités répertoriées au Québec, nous nous positionnons au 188^{ème} rang, ce qui nous place dans le groupe de tête.

Entre 2005 et 2014, notre population a augmenté de 206 personnes, passant de 1 090 à 1 296 habitants. La population devrait continuer d'augmenter car plusieurs autres familles sont venues s'établir au cours des deux dernières années.

Nouvelle présentation du Messenger

Vous aviez sûrement remarqué le mois passé que le Messenger Joachimien avait une nouvelle présentation. Depuis l'an passé, nous avons débuté la mise à jour de notre image. En 2016, de nouvelles affiches ont été installées aux entrées du village et cette année, le site Web et le Messenger ont été revampés. Une légère modification, suite à vos commentaires, a été apportée au Messenger ce mois-ci pour que les pages soient moins sombres. Nous espérons que cette version saura être la bonne. Je vous invite à aller voir la version numérique sur notre nouveau site Web.

Je vous incite de nouveau à prendre connaissance de **votre** nouveau site internet au www.st-joachim.ca. Plusieurs informations pertinentes sont présentes.

Je vous souhaite un beau printemps ensoleillé !

René Beaugard, maire

615 rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford JOE 2G0

Tél. : 450-539-3201 Téléc. : 450-539-3145

Courriel : mairie@st-joachim.ca site internet : www.st-joachim.ca



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

PROJET D'ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2017

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Février 2017

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Février 2017

5.3 Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité

5.3.1 Rapport sur l'état des personnes endettées envers la municipalité (taxes diverse et autres comptes 2015, 2016 et 2017)

5.3.2 Décision du conseil : vente de propriétés pour non-paiement de taxes ou recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Mars 2017

6.2 Suivi - Coop Au cœur du village

6.3 Adoption du Règlement #539-2017 abrogeant le règlement #516-2012 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

6.4 Renouvellement de l'offre de service pour l'entretien des pelouses 2017 - Mairie et Loisirs

6.5 Suivi du projet Pacte rural – Signataire pour l'avenant I à une convention relative à l'octroi d'une aide financière

6.6 École secondaire Wilfrid-Léger - Bourse d'étude Gala Méritas

6.7 Spectacle bénéfique – Fondation Alzheimer Granby et Région

6.8 Société canadienne du cancer - Avril est le mois de la jonquille

6.9 Demande de partenariat – 10^e édition du *Relais pour la vie* à Waterloo

6.10 Brunch bénéfique – Oasis Santé Mentale Granby et région

6.11 Signature de la Charte de la bienveillance pour les personnes âgées de l'Estrie

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Offres de service #2017-01 - Location de machinerie avec opérateur « Niveleuse »

8.2 Appel d'offres #2017-02 – Demande de prix pour travaux d'asphaltage de divers chemins, rues du village et stationnements

8.3 Dépôt de plaintes concernant l'état du chemin de la Mine

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

9.1 Renouvellement de mandat – Sièges pairs du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



LA DEMANDE DE PERMIS

Des projets !... Vous planifiez des projets de construction ou de rénovation à votre maison ou vous voulez exécuter des travaux d'installation sanitaire (fosse septique)? Avant de débiter vos travaux, assurez-vous d'avoir en votre possession le permis nécessaire et requis conformément à la réglementation municipale.

Prévoyez d'avance! N'attendez pas à la dernière minute pour demander votre permis ou prendre rendez-vous avec l'inspecteur si vous désirez l'obtenir à temps pour exécuter vos travaux.

NOTE : Votre formulaire de demande de permis dûment rempli, accompagné de tous les documents requis, doivent être déposés à la municipalité pour que le responsable des permis puisse effectuer les vérifications nécessaires et ainsi donner son approbation pour la délivrance du permis.

« En vertu du règlement, l'officier municipal doit rendre sa décision dans les trente (30) jours suivants la date à laquelle le dossier de la demande est complet. »

Un permis est requis pour tous travaux tels que :

- construction / réparation / rénovation / modification ou agrandissement d'un bâtiment principal (résidence) ou d'un bâtiment accessoire / démolition / déplacement ainsi que pour un changement d'usage;
- installation sanitaire;
- captage des eaux souterraines (puits);
- affichage;
- brûlage.

Un certificat d'autorisation peut être requis pour : abattage d'arbres

Pour toutes demandes de permis ou certificats, veuillez contacter l'inspecteur municipal sur les heures d'ouverture du bureau pour fixer un rendez-vous.

Tél. : 450-539-3201

ENTRETIEN DES ENTRÉES

« PONCEAU »

L'entretien de l'entrée, qu'elle ait été construite par le propriétaire riverain ou le Ministère des Transports ou la municipalité, est la **responsabilité du propriétaire en été comme en hiver**. Vous devez maintenir votre entrée en bon état, libre de tout obstacle, afin d'éviter des dommages à la chaussée qui pourraient entraîner des accidents et ainsi mettre en cause votre responsabilité. Pour toutes informations concernant l'installation d'un ponceau ou d'une calvet d'entrée, communiquer avec l'inspecteur municipal.

SYSTÈMES D'ALARME

Une réglementation *sur les systèmes d'alarme* est en application depuis le 10 août 2005 par la Sûreté du Québec. Celle-ci a pour but de remédier aux nombreux déplacements injustifiés qui sont effectués par les agents de la Sûreté du Québec et/ou les pompiers. Les citoyens sont donc invités à être vigilants relativement au fonctionnement de leur système d'alarme.

Extrait du Règlement # 480-2005 / # 521-2013 - Article 9 « INFRACTION »

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 12, tout déclenchement du système au cours d'une même année civile pour cause de défektivité ou du mauvais fonctionnement, et d'alarmes non motivées.

Extrait du Règl. #521-2013 / #528-2015 modifiant le Règl. 480-2005 – Article 12 « AMENDES »

- Toute personne physique qui contrevient à l'article 9 est passible, en plus des frais, d'une amende de 50\$.
- Toute personne morale qui contrevient à l'article 9 est passible, en plus des frais, d'une amende de 100\$.

Il est également à noter que, lorsqu'un signal sonore est entendu pendant plus de 15 minutes consécutives, un officier municipal est autorisé à pénétrer dans tout lieu protégé si personne ne s'y trouve aux fins d'interrompre le signal, et ce aux frais du propriétaire.



TRANSPORT LOURD PÉRIODE DE DÉGEL 2017

Le Ministère des Transports rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Il en est ainsi chaque année afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Cette année, **la période de dégel pour le transport lourd fixée par le MTQ débutera le lundi 27 février 00 h 01 et se terminera le vendredi 28 avril 23 h 59.** Toutefois et selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés, à surveiller. Durant cette période, **il est important de respecter les limites de charge prévues.** Les routes sont 40% plus fragiles en cette période de l'année.

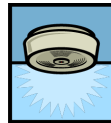
C'est pourquoi nous demandons votre collaboration afin de maintenir nos chemins municipaux en bonne qualité et ainsi diminuer les coûts annuels d'entretien.

En période de dégel, les véhicules lourds sont soumis à des restrictions de poids et cette réglementation s'applique aussi à *certaines usages agricoles.*



**Le deuxième dimanche
du mois de mars
on avance l'heure!
12 mars 2017**

**Nous vous souhaitons un
bon temps des sucres,
un beau printemps, du soleil et le
plein d'énergie !**



SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIER VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

CONSEIL MUNICIPAL

René Beauregard, maire 450-539-1999
rene.beauregard@st-joachim.ca

Micheline Beauregard-Dalpe 450-539-3532
micheline.dalpe@st-joachim.ca

Pierre Daigle 450-539-2417
pierre.daigle@st-joachim.ca

Caroline Blanchard 450-539-3239
caroline.blanchard@st-joachim.ca

Christian Marois 450-539-2776
christian.marois@st-joachim.ca

François Lamoureux 450-539-0561
francois.lamoureux@st-joachim.ca

Johanne Desabrais 450-539-4834
johanne.desabrais@st-joachim.ca

AVIS

PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES (PCTFA)

Le 3 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

Au mois de décembre 2016, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait acheminé aux municipalités des fichiers d'indication de paiement comportant le nouveau taux de crédit applicable (78 %). **Le MAPAQ ne fournira aucun nouveau fichier d'indication de paiement et, dans tous les cas, il procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers.** Aussi, les municipalités qui ont déjà fait parvenir aux contribuables leur compte de taxes n'ont aucune action à effectuer. Pour les municipalités qui n'auraient pas encore préparé ou expédié les comptes de taxes, le taux de crédit communiqué en décembre 2016 (78 %) doit être appliqué.

En outre, pour tous les comptes de taxes complémentaires ou supplémentaires émis en 2017 à l'égard des années 2014, 2015 et 2016, le taux de 78 % devra aussi être appliqué.

Conformément à la pratique des dernières années, le MAPAQ remboursera les municipalités au cours du mois d'avril 2017.

Toute demande d'information peut être adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en composant sans frais le 1 866 822-2140 (option 1) ou en écrivant à info.taxes@mapaq.gouv.qc.ca.

M R C

MARCHÉ DE PÂQUES

8 et 9 avril, Place Johnson

Faites le plein de succulents produits de la région avant la fête de Pâques! Artisans et producteurs vous attendent les 8 et 9 avril à la Place Johnson, à Granby. Vous y trouverez tous les ingrédients pour préparer un festin : fromages fins, charcuteries, viandes, vins, cidres, pains, pâtisseries et... chocolats!

Information : <http://granby-tellement-terroir.com/evenements/marche-de-paques/>